$^{7 \text{ avril}} | 16$

Rapport de présentation des comptes administratifs 2015, et des budgets primitifs 2016

Conseil municipal du 7 avril 2016

Rapport de présentation des comptes administratifs 2015, et des budgets primitifs 2016

BUDGET PRINCIPAL – COMMUNE DU LUC Conseil municipal du 7 avril 2016

RAPPORT DE PRESENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 ET DES BUDGETS PRIMITIFS 2016.

Contexte:

Resu le 26/04/2016

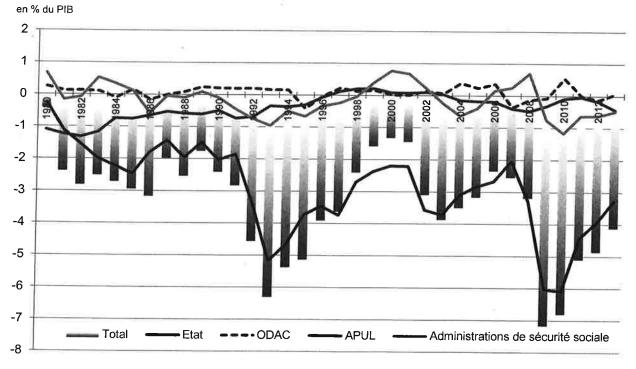
Le rapport de présentation du débat d'orientation budgétaire mentionnait que les simulations budgétaires avaient été établies en prenant en compte :

- le contexte conjoncturel de raréfaction des crédits et de la baisse des dotations et
- la contexte significatif de baisse de la capacité d'autofinancement

Mais le budget 2016 est surtout impacté par les conséquences des décisions prises en 2012 et 2013 notamment la décision de recourir à un marché d'appel d'offre pour la réalisation de l'OPAH-RU, et par la nécessaire régularisation des opérations comptables de la ZAC de la Pardiguière. Ces deux opérations engagent nettement les capacités financières de la commune sur les exercices à venir et oblitèrent la capacité d'autofinancement de la commune.

Elles impliquent de profondes réformes structurelles dans des délais très courts et dans un cadre conjoncturel de raréfaction des crédits.

Capacités (+) ou besoins (-) de financement des administrations publiques



083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET COMMUNE DU LUC EN PROVENCE

<u>PREAMBULE</u>

Les projets de comptes administratifs 2015 et de budgets primitifs 2016 s'inscrivent dans le cycle annuel budgétaire de l'année : Ils ont été précédés par le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 22 février 2016 et seront suivis de décisions modificatives inscrites à l'ordre du jour de prochains conseils municipaux. La commission des finances s'est déroulée le 31 mars 2016. Les éléments de la commission sont repris et complétés dans le présent rapport.

A ce titre, l'Etat a pris du retard pour mettre en ligne les montants individuels de la DGF, mettant les collectivités dans la difficulté de pouvoir adopter leur budget. Les communes et EPCI doivent absolument connaître le montant des différentes dotations (forfaitaire, DSU, DSR,..) pour adopter leur budget. A la date de rédaction du rapport, les dotations ne sont pas précisément connues et pourraient faire l'objet de décisions modificatives ultérieures pour préciser les montants inscrits.

Les budgets annexes de l'eau, de l'assainissement et de la ZAC clôturés en 2015 sont également soumis à l'assemblée délibérante pour examen. Dès 2016, l'assemblée émettra également son accord sur le budget du cinéma

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14 et M4). S'agissant de ces documents officiels, leur mise à disposition au public en vertu de l'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales s'effectue au choix des personnes intéressées, soit par :

- Consultation sur place au service des finances de la ville (sur rendez-vous)
- Envoi dématérialisé sur simple demande
- Envoi par courrier postal sur demande écrite et moyennant le paiement des photocopies sur la base des tarifs 2016

Concernant les ratios prévus à l'article R2313-1 du CGCT, ils sont insérés dans la maquette budgétaire et dans le présent rapport de présentation.

Précisons que le rapport de présentation qui fait état de comparaison avec des moyennes de la strate démographiques (dernières connues) regroupe les communes de 10000 à 12000 habitants¹. En dernier lieu, considérant la continuité des exercices et l'impact des décisions, il a volontairement été choisi de présenter les comptes administratifs et les budgets primitifs, ensembles pour expliquer les choix contraints de la municipalité.

¹ http://www.collectivites-locales.gouv.fr/etudes-et-statistiques-locales

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regul 1e 26/04/2016 PRESENTATION CONSOLIDE DES BUDGETS ISSUS DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

BUDGET PRINCIPAL LE LUC								
	Crédits Ouverts	Réalisations	Restes à réaliser	Crédits annulés				
Investissement		187 619,58	- 3 497,42	- 184 122,05				
Dépenses	5 501 948,85	2 387 411,73	290 154,73	2 824 382,18				
Recettes	5 501 948,85	2 575 031,31	286 657,31	2 640 260,13				
Fonctionnement		146 315,69		- 146 315,69				
Dépenses	13 199 222,83	12 678 981,27		520 241,56				
Recettes	13 199 222,83	12 825 296,96		373 925,87				

ASSAINISSEMENT									
Investissement		507 468,92	- 34 273,80	473 195,12					
Dépenses	3 214 459,37	84 886,48	34 273,80	3 095 299,09					
Recettes	3 214 459,37	592 355,40		2 622 103,97					
Fonctionnement		71 242,28		71 242,28					
Dépenses	969 577,67	191 032,92		778 544,75					
Recettes	969 577,67	262 275,20		707 302,47					

Eau Carlo Ca							
Investissement		179 878,61		- 179 878,61			
Dépenses	646 395,95	32 964,92		613 431,03			
Recettes	646 395,95	212 843,53		433 552,42			
Fonctionnement		21 672,09		- 21 672,09			
Dépenses	349 965,23	342 764,24		7 200,99			
Recettes	349 965,23	364 436,33		- 14 471,10			

AR PREFECTURE 083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

Zac							
Investissement		652 671,43		- 652 671,43			
Dépenses	652 671,43			652 671,43			
Recettes	652 671,43	652 671,43		E1			
Fonctionnement		- 346 112,20		346 112,20			
Dépenses	631 249,40	631 249,40					
Recettes	631 249,40	285 137,20		346 112,20			

	Budget Présentation agrégée									
Investissement		1 527 638,54	- 37 771,22	- 1 489 867,21						
Dépenses	10 015 475,60	2 505 263,13	324 428,53	7 185 783,73						
Recettes	10 015 475,60	4 032 901,67	286 657,31	5 695 916,52						
Fonctionnement		- 106 882,14		106 882,14						
Dépenses	15 150 015,13	13 844 027,83		1 305 987,30						
Recettes	15 150 015,13	13 737 145,69	*	1 412 869,44						

Total général Dépenses	25 165 490,73	16 349 290,96	324 428,53	8 491 771,03
Total général recettes	25 165 490,73	17 770 047,36	286 657,31	7 108 785,96

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

Budget principal - commune du Luc-en-Provence

Préambule

Le budget 2016 est organisé autour de la :

- Section de Fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes à hauteur de :
 13 286 046,65€
- Et de la Section d'Investissement équilibrée à 4 661 371,17€

En 2016, les dépenses d'investissement seront financées essentiellement par des subventions de nos partenaires institutionnels, le FCTVA, un emprunt dont le montant inscrit est de 3 113 323,23€ mais ne sera appeler qu'en fonction des besoins (c.à.d. que si des subventions nous sont notifiées en cours d'année ou si des travaux prennent du retard ou des ventes de biens communaux effectuées on ne fera pas appel à la totalité de l'emprunt inscrit).

Il sera examiné successivement la section de Fonctionnement puis la section d'Investissement.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

La section de fonctionnement

Pour 2016 le budget s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de : 13 286 046,65 € soit un budget en augmentation de + 4,79 % en comparaison avec l'exercice 2015 (12 678 981,27 €).

Il est proposé d'examiner les sections par chapitre budgétaire.

Analyse des dépenses

Rétrospective et présentation des comptes :

Evolution des dépenses 2010 - 2016

	2010		2011	2011		2012			2014	
Dépenses générales	2 658 199,96	24%	2 790 226,90	25%	2 772 009,57	23%	2 605 710,09	23%	3 001 105,35	25%
Dépenses de personnel	5 540 863,38	49%	5 418 492,02	48%	5 709 737,04	47%	5 840 900,45	51%	6 283 398,28	52%
Charges courantes	1 727 997,49	15%	2 171 230,60	19%	2 311 199,36	19%	2 071 956,04	18%	2 187 135,58	18%
Emprunts	270 414,21	2%	261 176,46	2%	256 973,80	2%	282 092,90	2%	247 055,51	2%
Charges exceptionnelles	12 468,04	0%	3 674,32	0%	33 902,42	0%	4 277,39	0%	14 612,85	0%
Transferts entre section	1 038 991,77	9%	742 561,80	7%	943 975,35	8%	595 827,90	5%	426 523,69	4%

IULAI	11 248 934,85	11 387 362,10	12 027 797,54	11 400 764,77	12 159 831,26
			5		

	2015		2016	
Dépenses générales	2 661 045,66	21%	2 765 001,69	21%
Dépenses de personnel	6 673 841,81	53%	6 989 499,00	53%
Charges courantes	2 676 117,51	21%	2 881 818,66	22%
Emprunts	234 248,17	2%	235 633,67	2%
Charges exceptionnelles	1 639,48	0%	8 000,00	0%
Transferts entre section	432 088,64	3%	406 093,63	3%
Total	12 678 98	1,27	13 286 04	6.65

Evolution des recettes 2010-2016 hors reprises des résultats

Chapitre	2010	2011	Ev %	2012	Ev %	2013	Ev %	2014	LEV %
Remboursement personnel	33 216,16	43 481,31	31%	45 607.04	5%	35 025,43	-23%		105%
Produits d'exploitation et autres	567 140,94	794 590,10	40%	731 497.17	-8%	617 545,94	-16%	. 1 000,00	2%
Produits fiscaux	6 873 761,55	7 187 324,79	5%	7 223 648,15	1%		9%		4%
Dotations et subventions	3 233 156,22	3 258 168,48	1%	3 060 035,61	-6%	3 134 220,04	2%	0.010,10	-7%
Prodtuits d'exploitation	240 921,96	183 414,04	-24%	155 262.03	-15%	151 126,97	-3%		-13%
Produits financiers	I I					169,94	070	101010,00	-1376
Produits exceptionnels	843 349,07	471 667,86	-44%	594 377.40	26%	210 140,16	-65%	20 133.76	-90%
Transferts entre section (regie)	79 948,50	99 695,20	25%	306 643,29	208%	311 025,44	1%		-14%
Total	11 871 494,40	12 038 341,78	1%		1%		2%		-1%

00739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF 26/04/2016			8	
Chanitre	2015	Ev %	2016	Ev %
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%
Produits d'exploitation et autres	697 021,10	11%	652 040,00	-6%
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%
Prodtuits d'exploitation	116 762,10	-11%	114 200,00	-2%
Produits financiers				
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%
Transferts entre section (regie)	220 583,42	-18%	271 178,60	23%
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%

Historique des décisions

AR PREFECTURE

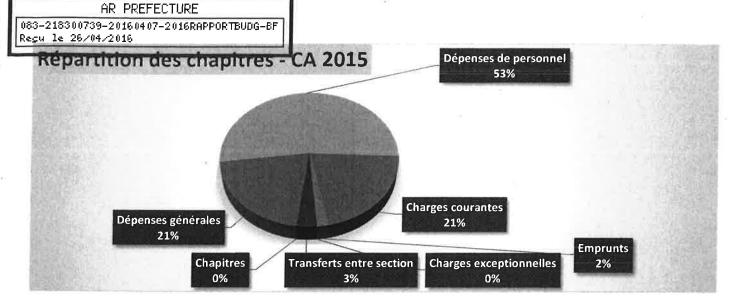
		FONCTIONNEN	IENT			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Dé penses	11 387 362,10	12 027 797,54	11 400 764,77	12 159 831,26	12 678 981,27	13 286 046,65
Recettes	12 038 341,78	12 117 070,69	12 304 628,34	12 160 863,16	12 825 296,96	12 395 579,60
Résultats	650 979,68	89 273,15	903 863,57	1 031,90	146 315,69	- 890 467,05
Report N-1	1 276 562,74	769 982,74	859 255,89	1 263 119,46	964 151,36	890 467,05
Cumul	1 927 542,42	859 255,89	1 763 119,46	1 264 151,36	1 110 467,05	
Total dépenses y compris report N-1		5 071 176,03	3 427 737,06	3 360 194,13	2 973 249,98	4 661 371,17
Total recettes y compris report eventuel		5 025 931,60	4 573 263,29	3 064 510,82	2 861 688,72	4 661 371,17
Résultat cumulé		- 45 244,43	1 145 526,23	- 295 683,31	- 111 561,26	
	DECI	SIONS D'AFFE	CTATION			
	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Affectation N+1	1 157 559,68		500 000,00	300 000,00	890 467,05	
Report N+1	769 982,74	859 255,89	1 263 119,46	964 151,36	220 000,00	
Vérification	1 927 542.42	859 255.89	1 763 119 46	1 264 151 36	1 110 467 05	

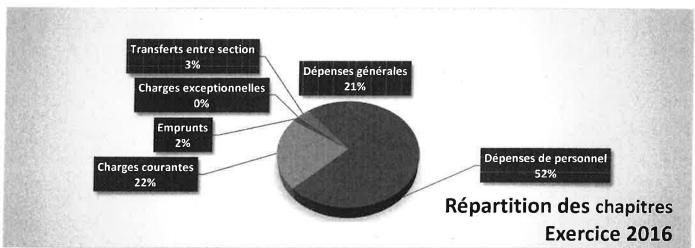
La capacité d'autofinancement est en baisse significative et focalisera l'attention de la commune pour les prochains exercices.

Structure des dépenses et des recettes sur les exercices 2015 et 2016

Sur les derniers exercices, la structure des dépenses est la suivante et est comparable entre l'exercice 2015 et 2016 :

Structure des dépenses





	2015		2016	
Dépenses générales	2 661 045,66	21%	2 765 001,69	21%
Dépenses de personnel	6 673 841,81	53%	6 989 499,00	53%
Charges courantes	2 676 117,51	21%	2 881 818,66	22%
Emprunts	234 248,17	2%	235 633,67	2%
Charges exceptionnelles	1 639,48	0%	8 000,000	0%
Transferts entre section	432 088,64	3%	406 093,63	3%
Total	12 678 98	1,27	13 286 04	6,65

Structure des recettes

Chapitre	2015	Ev %	2016	Ev %
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%
Produits d'exploitation et autres	697 021,10	11%	652 040,00	-6%
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%
Prodtuits d'exploitation	116 762,10	-11%	114 200,00	-2%
Produits financiers	N			
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%
Transferts entre section (regie)	220 583,42	-18%	271 178,60	23%
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Regu le 26/04/2016

les ratios

	Ratio 1	Ratio 2	Ratio 3	Ratio 4	Ratio 5	Ratio 6	Ratio 7	Ratio 8	Ratio 9	Ratio 10
Moyenn e	1 036.85	470.58	1241.74	297.14	986.63	241.34	56 %	101 %	89 %	24 %
Le Luc CA	1 216.26	527.44	1 223.40	131.28	606.85	87.23	55.6 %	103.6	107	49.6
Le Luc BP	1 250.12	847.62	1176.78	318.54	606.85	87.23	54.30	116.3	271	51.6

ratio_1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvements rée en régie.

ratio_2 = Produit des impositions directes / population : recettes du compte 731.

ratio_3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

ratio_4= Dépenses d'équipement brut / population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'é versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours) et 45 (opérations pour comptes de tiers, si la présentation comp collectivité le permet, ce sont plus précisément les comptes 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement d'enseignement), 457 (opérations d'investissement sur voirie communale effectuées par un groupement) et 458 (opéra d'investissement sous mandat) qui doivent être pris en compte. Les travaux en régie sont ajoutés au calcul.

ratio_5 = Dette / population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio désendettement (dette / épargne brute) et le taux d'endettement (ratio_11).

ratio_6 = DGF / population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'Etat au fonctionnement de la colle

ratio_7 = Dépenses de personnel / DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité, c'est un coefficient de rigidité car c'est la part c incompressible quelle que soit la population de la collectivité.

ratio_8 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + Remboursement de dette) / RRF : capacité de la collectivité à financer l'invune fois les charges obligatoires payées, les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour fi l'investissement.

ratio_9 = Dépenses d'équipement brut / RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. A re une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années.

ratio_10 = Dette / RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

Analyse des dépenses du budget primitif 2016 :

Chapitre 011: Charges à caractère général : 2 765 001,69 €

Ce chapitre retrace notamment les dépenses en eau, assainissement de la ville, électricité et gaz, carburants, fournitures diverses, frais d'entretien, de téléphone, de fêtes et cérémonies et frais d'études.

Les dépenses ont fait l'objet de marchés publics et les dépenses représentent majoritairement des frais incompressibles (Charges pour les bâtiments, entretien, frais pour équipements de protection individuelle,..). En comparaison avec 2015, elles sont légérement augmentée pour prendre en compte l'inflation sur certain poste.

Précision : les charges liées au Comité Communal des Feux de Forets

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

Le C.C.F.F. est très actif avec ses 30 patrouilles et est composé principalement de

Le président du Comité Communal des Feux de Forêts est le maire. Le responsable est monsieur Trambaud Eric.

Missions principales:

- La prévention des incendies de forêt sous des formes variées: patrouilles de surveillance et d'information de juillet à septembre de 13h à 19h tous les jours avec deux véhicules équipés fournis par la commune, et un local mis à disposition. Conseil en matière de débroussaillement, extinction des petits départs de feux.
- Assistance en cas d'incendie aux pompiers pour l'orientation et le guidage des secours par une bonne connaissance du terrain.
- Les bénévoles bénéficient d'une formation de deux journées (stage de secourisme) et de quatre journées (stage de base) organisée par l'Association Départementale.

Le nombre des interventions varie en fonction des risques météorologiques.

La participation communale s'élève aux prêts de deux véhicules tout terrain durant la période estivale, le prêt d'un local et la fourniture de vêtements de protection individuelle. Le comité dispose d'un budget de 122 000 € financé pour 40 000 €par le département et à 40 000 par la région.

Dans ce cadre, pour 2016, la commune et le CCFF vont solliciter le département, pour le prêt à titre gracieux, d'une motopompe thermique, mobilisables en cas de crise par le CCFF sous le contrôle des sapeurs-pompiers et autour de la faisabilité d'acquérir un nouveau 4*4 capable d'accueillir la motopompe. Il s'agit de compléter l'action des secours en arrosant les maisons, en noyant le feu, ou en traitant les départs immédiatement. Les piscines sont recensées au cours des opérations de contrôle du débroussaillement, et cartographiées, de manière à connaître les points d'eau utilisables.

En parallèle, la municipalité va travailler à l'obtention de moyens de transmission complémentaires à ceux existants.

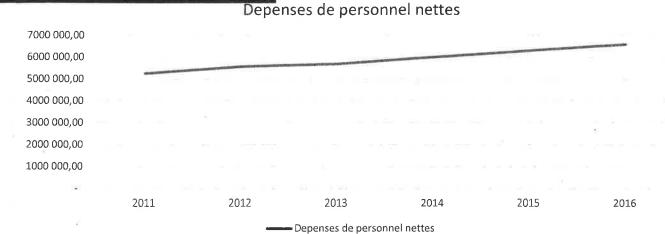
Chapitre 012. Charges de personnel 6 989 499,00 €

Le budget 2016 devrait enregistrer une progression des charges brutes de personnel du fait des mesures générales et catégorielles dont le glissement vieillesse / technicité (GVT), qui résulte de la progression des agents dans leur grille salariale (Avancement d'échelon) et de la répercussion du relèvement du SMIC. A cela s'ajouteront les charges résultant de la forte hausse des taux de cotisation (CNRACL, ATIACL, IRCANTEC, ...) et l'évolution de 0.6 points d'indice en juillet. Ces mesures représentent une évolution mécanique d'1.6 %. La cotisation d'assurance passe à 120 000 € en 2016 au lieu de 70 000 € en 2015, soit une augmentation de 72 %.



083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Regu le 26/04/2016



Pour l'exercice 2016, la collectivité continue d'optimiser les moyens entre services, privilégie le non renouvellement des départs en retraites et restreint les heures supplémentaires en réorganisant les plannings, et travaille pour mettre en place dès 2017, une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Cadres, l'annualisation du temps de travail et la gestion par objectifs. La municipalité profitera de la mise en place du nouveau régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour mettre en œuvre son programme de redressement des comptes publics.

Le tableau ci-dessous atteste de la tendance de mesures prises :

Evolution de la masse salariale (Uniquement Bordereaux de paie, hors CDG, CNFPT, Assurance)

	2013	2014	%	2015	%	2016	%
nvier	459 015,00	472 878,00	3,02%	530 565,00	12,20%	531 565,00	0,19%
Février	460 727,00	483 230,00	4,88%	527 440,00	9,15%	518 991,00	-1,60%
Mars	452 406,00	477 722,00	5,60%	558 210,00	16,85%	506 894,00	-9,19%
Avril	463 177,00	501 706,00	8,32%	543 095,00	8,25%		
Mai	472 810,00	514 918,00	8,91%	547 184,00	6,27%		
Juin	483 305,00	508 588,00	5,23%	533 549,00	4,91%		
Juillet	500 351,00	532 815,00	6,49%	555 053,00	4,17%		
Août	494 087,00	526 189,00	6,50%	546 787,00	3,91%		
Septembre	475 001,00	505 326,00	6,38%	515 882,00	2,09%		
Octobre	466 162,00	510 324,00	9,47%	510 963,00	0,13%		
Novembre	594 327,00	652 678,00	9,82%	638 165,00	-2,22%		
Décembre	490 494,00	526 387,00	7,32%	520 609,00	-1,10%		

		AR PREFECTURE							
	083-218300739 Recu le 26/04	-20160407-2016RAPPO ∕2016	RTBUDG-BF						
ı	Totaux	5 811 862,80	6 212 7	51,00	6,83%	6 527 502,00	5,38%	1 557 450,00	-3,54%

Si les exercices 2014 et 2015 ont été directement impactés par le cycle électoral, avec une augmentation de la masse salariale, la tendance a été inversée depuis avril 2015. Depuis octobre 2015, la municipalité accélère les réformes nécessaires et maitrise les évolutions de la masse salariale conformément aux objectifs ci-dessus.

Chapitre 65. Autres charges de gestion courante : 2 881 818,66 €

Les postes de dépenses les plus importants de ce chapitre sont les participations et subventions de fonctionnement et contributions versées par notre commune au SDIS, au CCAS, à la SAGEP, aux associations et autres organismes extérieurs tels que les établissements publics de coopération intercommunale (transports urbains et électricité)

Le SDIS:

Suite à l'action de la municipalité, la dépense liée à la participation du SDIS a diminué et devrait continuer à baisser sur les exercices à venir :

2011: 874 113 €
2012: 893 169 €
2013: 911 913 €
2014: 920 211 €
2015: 923 708 €
2016: 768 018 €
2017: 612 000 €
2013: 454 572 €

La municipalité a provoqué l'économie de 936 000 € sur trois ans.

Le CCAS:

La contribution attribuée au CCAS demeure identique à l'exercice 2015 soit 680 000 euros.

La SAGEP²:

La Commune a conclu le 21 mai 2013 un contrat de concession d'aménagement avec la SAGEP, laquelle est une SPL, pour l'opération de restructuration urbaine du centre-ville.

Synthétiquement, la concession comprenait trois volets, dont :

² L'analyse financière du Trésor Public est mis intégralement sur le site de la commune à compter du 8 avril 2016

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

- La recomposition urbaine en matière d'espaces publics et de bâti ;
- Le maintien et le développement de l'activité économique et culturelle ;
- Une intervention sur l'habitat dans l'hyper-centre.

Cette concession est composée de divers outils et notamment d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Renouvellement Urbain (OPAH RU). Le contrat de concession a été signé pour 5 ans.

Par délibération du 13 mai 2015, le Conseil Municipal a validé le principe de la résiliation du contrat de concession.

Le 18 mai 2015, la Commune a procédé à la résiliation pour motif d'intérêt général de la concession publique d'aménagement. La résiliation sera effective à l'issue d'un délai de 12 mois.

La commune a relancé une procédure d'appel d'offre pour la conclusion d'un nouveau marché mais seulement trois candidats ont répondu à l'annonce. Considérant les montants et le budget, le marché a été déclaré infructueux par la commission.

L'avis du conseil municipal sera requis sur le devenir de la concession en mai 2016 après le recueil de l'avis de la commission d'appel d'offre et l'avis du comité technique.

En effet, considérant les engagements pris par la collectivité auprès de ses partenaires, et leurs incitations directes (l'Etat et l'Anah), la commune souhaite reprendre l'activité et la maintenir en fonction des financements des partenaires.

En revanche, également sur proposition de l'ANAH, la municipalité redéfinie les objectifs et les moyens attribués à l'opération en fonction des capacités financières de la commune et des négociations avec les partenaires de l'opération.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Resu le 26/04/2016



SITUATION FINANCIERE DU LUC Exercices 2009 à 2013

L'analyse financière qui suit a été réalisée en janvier 2014 alors que tous les chiffres de 2013 n'étaient pas encore connus. Elle a été ajustée en avril 2014, notamment pour les chiffres concernant les moyennes départementales. Il en résulte que celle-ci est à parfaire, mais les différences qui peuvent être constatées seront à la marge et n'impacteront pas les conclusions de l'analyse.

PRINCIPAUX CONSTATS

Au cours de l'année 2013, les charges de fonctionnement ont été maîtrisées et les produits de même nature ont progressé. Il en résulte un résultat comptable en augmentation et une capacité d'autofinancement en hausse.

Mais, ces conclusions ne tiennent pas compte de la convention de partenariat signée en 2013 entre la commune du Luc et la Sagep dans le cadre de la rénovation et de la réhabilitation du centre ville. Le coût estimé de cette opération est de 18 millions d'euros sur 7 ans qui se répartissent comme

- 6 millions de cessions logements commerces et ORI
- un peu moins de 3 millions de participation de la ville sur la section d'investissement
- 9 millions de participation de la ville sur la section de fonctionnement.

La situation financière du Luc est toujours correcte en 2013 au vu des conclusions de l'analyse financière, car en 2013 les travaux d'aménagement ont débuté mais sans impacter réellement les finances de la commune pour deux raisons :

- Le retard pris dans la phase préliminaire
- Le fait que la commune n'ait pas en 2013 budgété les produits et les charges nécessaires à la première tranche des travaux (458 388 €) qui seront budgétés en 2014.

Ce ne sera pas le cas en 2014 ni pour les années à venir.

Sur une période de 5 ans, de 2014 à 2018, les dépenses prévisionnelles annuelles mises à la charge de la commune en section de fonctionnement (sous réserve de l'actualisation faite par le concessionnaire chaque année au cours du premier trimestre) sont évaluées par la Sagep à :

- 1 325 000 euros en 2014 et 2015.
- 1.617 000 en 2016

suit:

- 2 571 000 en 2017.
- 1 284 000 en 2018

Ces sommes représentent de 10 à plus de 21% du total des produits de fonctionnement de l'année 2013 et de 17 à 33% du produit fiscal annuel .

Les dépenses annuelles supplémentaires sont égales ou supérieures au résultat comptable de la commune.

Une telle augmentation des charges aura pour conséquence :

Un effondrement de la CAF qui s'était redressée en 2013 (sous les réserves évoquées supra).

L'impossibilité de recourir à l'emprunt.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regw le 26/04/2016

> Un résultat comptable négatif. Un manque de trésorerie.

Par conséquent en l'état actuel du projet, il est impératif pour la commune de trouver des ressources supplémentaires :

Le recours à l'emprunt ne peut être envisagé puisque ce dernier augmentera les ressources de la section d'investissement mais obérera plus encore la section de fonctionnement par le remboursement des intérêts des emprunts (à la lecture du BP 2014 il apparaît un nouvel emprunt de 1 860 000 euros).

Le recours aux subventions et dotations est aléatoire puisqu'elles dépendent d'organismes extérieurs à la commune.

Dans le projet de convention il est prévu environ 2 700 000 euros de subventions, mais nombre d'entre elles sont probables, possibles, ou sous conditions.

La ressource fiscale peut être envisagée avec une augmentation des taux et/ou des bases.

Les bases

• Les bases par habitant sont inférieures aux moyennes départementales mais ce fait est à nuancer. 56.3% des habitants sont non imposables quand seulement 48.5% ne le sont pas dans le département. Par conséquent une augmentation des bases porterait sur une minorité de contribuables qui verraient le montant de leur impôt augmenté très fortement.

Les taux

In

• Les taux sont déjà plus élevées que la moyenne des communes de la même strate, les augmenter encore peut s'avérer contre productif. Le risque pour la commune serait de voir partir vers un lieu moins « imposé » les ménages qui paient leurs taxes. La commune ne dispose pas de marge de manœuvre en la matière.

En conclusion il semble indispensable d'attirer l'attention de la commune sur les conséquences de la mise en œuvre en l'état de ce projet.

Le fait pour la commune d'avoir signé une convention par laquelle elle s'engage à équilibrer les comptes de la SAGEP sans limite, représente une menace pour les finances de celle-ci dans la mesure où :

- les matériaux sont en constante augmentation (variation à la hausse de tous les indices professionnels),
- incertitude sur les prix de préemption, rachat et revente d'immobilier,
- incertitude sur les montants réels des subventions à venir des organismes d'Etat.

Un programme prévisionnel de 7 ans pourrait amener la commune a dépensé bien au-delà du projet de départ.

La section de fonctionnement est touchée à plus de 80 %, or la commune n'a pas les ressources suffisantes pour absorber les charges générées par ce programme et encore moins si celles-ci doivent augmenter.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Regu le 26/04/2016

En dépit de négociations avec la société, ucun arrangement n'a pu être trouvé.



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

TRESORERIE DU LUC

14, RUE JEAN JAURES.

83340 LE LUC EN PROVENCE

Le Luc, le 18/04/2014

OUVERTURE AU PUBLIC DU LUNDI, AU VENDREDI, LES MATINS DE ORNIO A 12HOO LES APRES-MID DE 12HOO A 16HOO

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME : LAURENCE CHAIX

TÉLÉPHONE : 84 94 85 29 92 TÉLÉCOPIE : 04 94 99 83 39

MÉL : laurence.chaix@dgfip.finances.gouv.fr

Objet : Reunion Mairie Trésorerie et Représentants Sage

Représentants : Trésorerie Mme

Mme

Ordonnateurs: Mr

deux adjoints et Mme

SAGEP: Mr

et un de ses collaborateurs

Le 17 avril 2014 nous avions rendez vous avec Monsieur le Maire du Luc pour présenter l'analyse financière et exprimer (comme nous l'avions déjà fait des 2013) nos craintes les plus vives sur la capacité de la commune à assumer la charge financière telle que prévue par la convention avec la Sagep.

Monsieur le Maire nous a informé que les représentants de la Sagep étaient présents et nous a proposé une réunion informelle pour nous permettre d'exprimer nos interrogations.

Les questions que nous avons soulevées directement auprès de Mr sont les suivantes :

représentant de la Sagep

- « Il appartiendra à la ville de régler tous les frais directs et indirects liés à la réhabilitation de l'immeuble ». La nature des frais indirects n'étant pas précisée, il est à ce jour très difficile d'évaluer le montant réel de la réhabilitation et les conséquences financières que cela peut induire pour la commune.
- Sous quelles conditions la Sagep accepterait l'annulation de la convention ou tout du moins une réduction drastique des dépenses évaluées.
- La commune doit céder des immeubles à la concession d'aménagement afin que celle-ci les réhabilite. Ils seront ensuite réintégrés dans le patrimoine de la commune.

Il n'est pas clairement précisé si la rétrocession se fera pour l'euro symbolique où pour la valeur estimée du bien après réhabilitation.

Dans ce second cas de figure cela signifie t il qu'il revient à la commune de céder ses immeubles pour leur valeur réduite au jour de la cession, d'assumer sur ses deniers les travaux de réhabilitations puis dans l'hypothèse ou il n'y aurait pas de repreneur externe, de racheter ses propres immeubles à leur valeur réévaluées?

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regw le 26/04/2016

> Mr précise que cette opération générera des recettes pour la commune. A ces propos a souhaité savoir à quel moment les titres correspondants à ces recettes pourraient être faits.

La réunion a duré près de deux heures.

Mr nous a assuré que la vocation de la Sagep était d'aider et assister les communes à des conditions qu'une société purement commerciale ne saurait proposer. En aucun cas de les mettre en situation financière délicate.

Cependant, au delà de ces termes très généraux, aucune réponse précise ni élément concret ne nous ont été apportés, en dépit d'une insistance parfois lourde de Mme et moi même.

La réunion a été clôturée mais n'a pas apportée les éléments de réponse que nous souhaitions avoir.

Quelques autres actions programmées sur la commune imputées sur le compte 65

Politiques de la ville :

Objectifs	Partenaires	Montant de l'action	Participation
ville			
Accès aux soins	Collège	8600	1500
Alcool assistance	Ceroma	13000	1000
Soutien à la parentalité	Académie	10406	1000
Mise en place conseil citoyen	Etat	7 286	1000
J'apprends à nager	CRCA/Académie/Etat	9700	3000
Aide aux victimes	AAVIV	11000	3500
Accompagnement au numérique	Mairie	4 514	500
Transport et mobilité pour l'emploi	Mission locale	7 285	3500

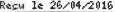
Montant crédit politique de la ville : 15 000 €

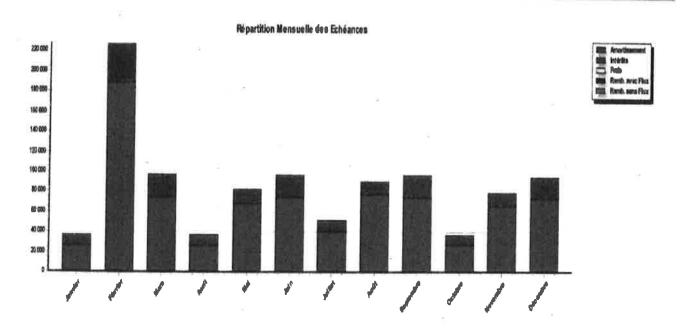
Montant crédit ville : 15 000 €

Chapitre 66. Charges financières : 235 633,67€

Ce poste de dépenses reste maîtrisé, en raison de recours limité à l'emprunt et d'une bonne gestion de la dette. Aucun emprunt toxique n'est souscrit. Ce chapitre représente comme en 2015, 2 % des dépenses.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regw le 26/04/2016





		Emp
Mois	Amortissement	Intérêts
Janvier	25 906,07	11 224,32
Février	188 236,97	38 441,28
Mars	73 692,61	23 333,36
Avril	26 173,28	19 957,14
Mai	67 604,63	14 309,81
Juin	74 118,60	22 724,07
Juillet	40 115,58	11 359,71
Août	76 859,28	14 035,24
Septembre	74 549,43	21 977,21
Octobre	26 716,96	10 414,41
Novembre	66 332,66	13 237,55
Décembre	73 168,07	21 105,78
THE THE PARTY	813 474,11	214 119,88

Chapitre 67. Charges exceptionnelles: 8 000,00 €

Ils correspondent notamment aux titres annulés (provision),

Chapitre 042. Opérations d'ordre entre sections : 406 093,63€

Ce chapitre regroupe les opérations d'ordre notamment la dotation aux amortissements qui a vocation à financer la section d'investissement.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Resu le 26/04/2016

Analyse des Recettes 2016

Chapitre	2015	Ev %	2016	Ev %
Remboursement personnel	161 928,20	126%	70 000,00	-57%
Produits d'exploitation et autres	697 021,10	11%	652 040,00	-6%
Produits fiscaux	8 851 305,96	9%	8 733 067,00	-1%
Dotations et subventions	2 759 103,80	-5%	2 545 094,00	-8%
Prodtuits d'exploitation	116 762,10	-11%	114 200,00	-2%
Produits financiers				
Produits exceptionnels	18 592,38	-8%	10 000,00	-46%
Transferts entre section (regie)	220 583,42	-18%	271 178,60	23%
Total	12 825 296,96	5%	12 395 579,60	-3%

Chapitre 002. Excédent antérieur reporté : 890 467,05 €

Chapitre 013. Atténuation de charges : 70 000,00 €

Sont affectés à ce chapitre, les remboursements liés au contrat risques statutaires.

Chapitre 70. Produits des services et du domaine : 652 040,00 €

Ce chapitre rassemble les recettes attendues de l'exploitation de nos services (cantine scolaire, école municipale des sports, piscine, cyber base, bibliothèque, Lien social et Arts vivants....)

Concession cimetiere redevance funéraire Affaires foncières		38 000,00 900,00
	Occupation du	
	domaine public	50 000,00
	Autres redevances	4 900,00
Bibliothèque		850,00
Culture		2 700,00
Festivité		10 500,00
Cantine		250 000,00
Péri-scolaire		96 000,00
Jeunesse		9 000,00
Environnement		700,00
Musique		40 000,00
Office tourisme		100,00
RH		110 390,00
Sport		34 000,00

Chapitre 73. Impôts et taxes : 8 733 067,00 €

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Regu le 26/04/2016

Une sera pas proposé d'augmentation de taxes locales. La municipalité a décidé de maintenir les taux communaux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le bâti et de la foncière sur le non bâti.

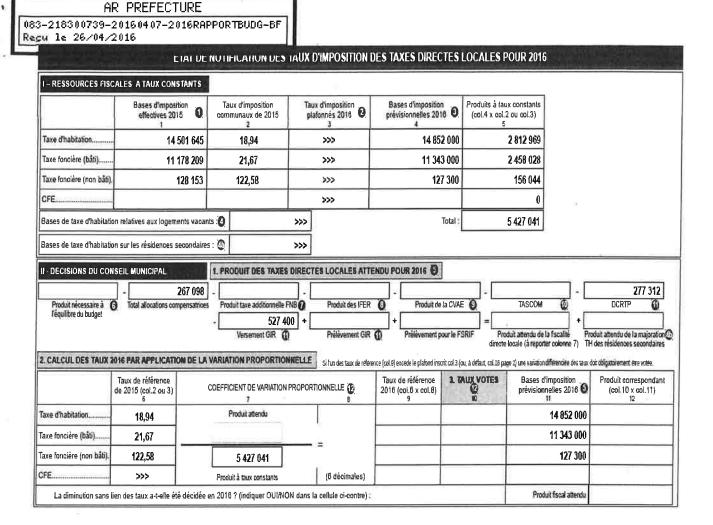
	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
TAXE								
HABITATION	11,32	12,09	12,09	12,27	12,27	12,27	12,27	12,27
FONCIER								
BATI	19,99	21,35	21,35	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67
FONCIER								
NON BATI	107,84	115,19	115,19	116,91	116,91	116,91	116,91	116,91

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
TAXE	7							
HABITATION	12,27	12,27	12,27	18,94	18,94	18,94	18,94	18,94
FONCIER								
BATI	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67	21,67
FONCIER								
NON BATI	116,91	116,91	116,91	122,58	122,58	122,58	122,58	122,58

Les taux d'imposition 2016 au Luc en Provence resteront ainsi inchangés pour la 6ème année consécutive, comme la municipalité s'y est engagée.

Si les taux arrêtés par le conseil municipal ne changent pas, les bases fiscales locales des ménages devraient quant à elles progresser sous l'effet de :

- La revalorisation forfaitaire annuelles des bases (hypothèse de 1 % retenue au vu d'un amendement au projet de loi de finances 2016 adoptés par les députés, qui correspond à la prévision d'inflation)
- La progression « physique » des bases qui résulte de la politique municipale en faveur de la création de nouveaux logements (1 %)
- La commission communale des impôts pour procéder à la révision annuelle des bases d'imposition

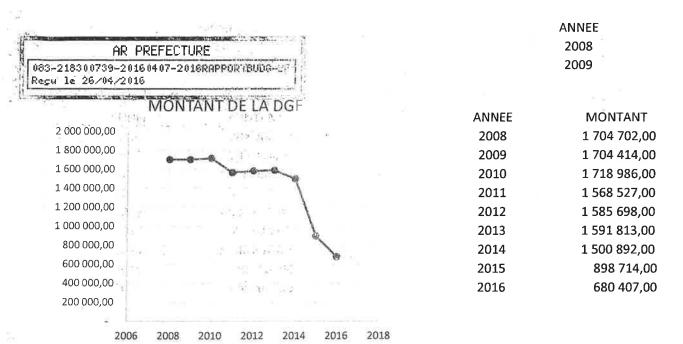


Chapitre 74. Dotations, subventions, participations: 2 545 094,00€

Sont en outre inscrits les participations de l'Etat, de la Région et du Département, ainsi que les participations CAF dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse.

Dotation forfaitaire

Le principal concours financier de l'Etat est la dotation forfaire. L'évolution constatée ces dernières années est la suivante :



L'hypothèse retenue pour 2015 est une nouvelle baisse de 25 % pour tenir compte de la décision de l'Etat de réduction de l'enveloppe dit « normée » des concours aux collectivités locales de 3.67 md€ au titre de la contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics. Le programme d'économie de 16 md€ se répartit de la manière suivante :

5 md€ au niveau de l'Etat et des ageness (32 %)

3.6 md€ au niveau des collectivités locales (23 %) :

2.1 md€ pour le bloc communal (56 %)

Dont 1.45 md€ pour les communes

Dont 0.62 md€ pour les groupements

1.15 md€ pour les départements (31 %) 0.45 md€ pour les régions (13 %)

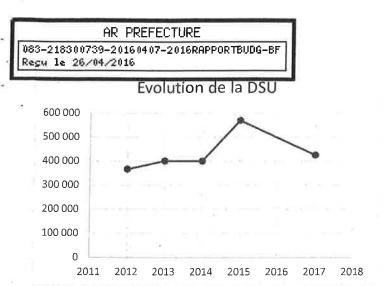
7.4 md@au niveau des administrations contriles (45 %

ారం 🔀 Les budgets des communes sont impactés à hauteur de 10 % des contributions.

Dotations de solidarité urbaine et de cohésion sociale

Ce concours a progressé de la manière suivante :

SHARE



DSU rurale	2012	367 693
DSU rurale	2013	401713
DSU rurale	2014	401236
» DSU rurale	2015	70374
DSU urbaine	2017	426214
DSU rurale	2012	367 693
DSU rurale	2013	[®] 401713
DSU rurale	2014	401236
DSU rurale	2015	570374
DSU urbaine	2017	426214

DESTRUCTED AND STOREST FOR SURVEYS.

Cette dotation est versée par l'Etat aux villes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un classement établi sur la base d'un indice synthétique qui tient compte du potentiel financier, du revenu moyen des habitants, du nombre de bénéficiaires d'aides au logement et du pourcentage de logement sociaux.

Chapitre 75. Autres produits de gestion courante. : 114 200,00 €

Il s'agit essentiellement des revenus de la location des immeubles communaux.

Les locations seront systématiquement revalorisées lors du renouvellement des contrats pour les indexer sur les couts moyens des locations constatés sur la commune. A l'issu du renouvellement de l'ensemble des contrats, cette mesure représente une recette supplémentaire de 80 000 euros par an.

Chapitre 77. Produits exceptionnels: 10 000,00 €

Ces produits exceptionnels concernent les remboursements de sinistre en cours.

<u>Chapitre 042.</u> Reprises sur amortissements et provisions : 271 178,60 €

Ces recettes concernent les travaux en régie (150 000 €) et les amortissements relatifs aux subventions d'investissement encaissées.

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF

Regu le 26/04/2016

ection d'investissement

Elle s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 661 371,17€

Il est proposé d'examiner cette section par chapitre budgétaire.

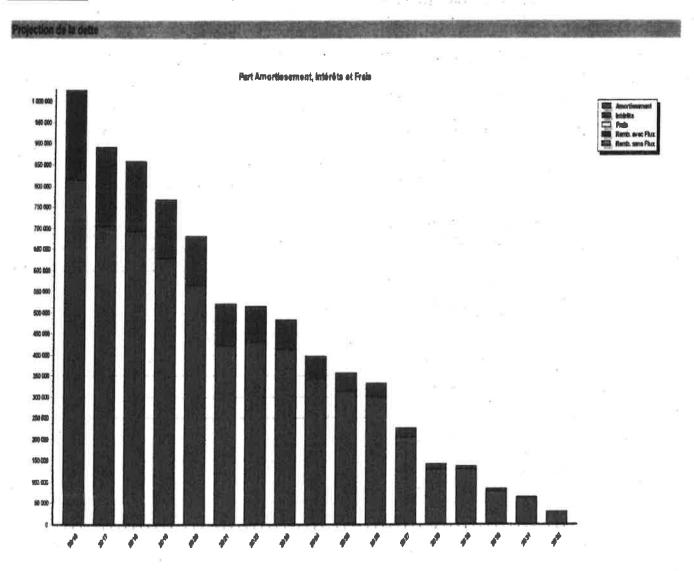
Il est rappelé que les restes à réaliser sont repris dès le budget primitif 2016 pour les sommes suivantes :

Dépenses: 290 154,73 €

Recettes: 286 657,31€

I. DEPENSES: PROPOSITIONS

Chapitre 16. Remboursement du capital (Emprunts) 815 000,00€.



083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

<u>Chapitre 20.</u> Immobilisations incorporelles : 263 650,00€

Voir détail

Chapitre 204. Subventions d'équipement versées (mur+aides aux travaux) : 801 975,00€

Chapitre 21. Immobilisations corporelles: 760 100,00€

Chapitre 23. Travaux 1 456 249,00€

083-218300739-20160407-2016RAPPORTBUDG-BF Regu le 26/04/2016

Principales dépenses programmées sur 2016 :

2188				
	MATERIEL	9		10 000,00
	MOBILIER	URBAIN		20 000,00
	BARRIERES	5		5 000,00
	PANNEAU)	(+PLAQUES		7 000,00
2184				
	TABLES/CH	IAISES		8 000,00
2182				
	Tracto pell	e+fougon	2)	.60 000,00
	=+mini bus			
20422				
	MUR ANTI BRUIT		4	80 000,00
2315				
	ECOLES	J,JAURES	1	40 000,00
		NVX GPE		
		DIVERS		5 000,00
	Pôle ptt enfance			20 000,00
	TRANSFERT			
		Vintimille		30 000,00
		Meric		80 000,00
	Agt rampe-	-accés mairie		40 000,00
	CIMETIERE			10 000,00
	FLEURISSEN	ΛENT		10 000,00
	ELECTRIFICA	ATION	!	90 000,00
	MAIRIE			=
	(etude clim)		
	LGT	6.		60 000,00
	VOIRIE			48 000,00
	ADAP		g	96 000,00